

NOTICE :**1. Nom du médicament vétérinaire**

FIXR Ery One, émulsion injectable pour porcins

2. Composition

Chaque dose de 2 ml contient :

Substances actives :

Erysipelothrix rhusiopathiae (3 souches de sérotype 2, 1 souche de sérotype 1), souche inactivée : PR ≥ 1 *

- *Erysipelothrix rhusiopathiae*, sérotype 2, souche 2-64 inactivée
- *Erysipelothrix rhusiopathiae*, sérotype 2, souche 2-5 inactivée
- *Erysipelothrix rhusiopathiae*, sérotype 1, souche 1-203 inactivée
- *Erysipelothrix rhusiopathiae*, sérotype 2, souche 2-II inactivée

*PR = puissance relative (test ELISA) par rapport au sérum de référence obtenu auprès de souris vaccinées avec un lot de vaccin ayant satisfait au test de provocation chez les espèces cibles.

Adjuvant :

Emulsio olei (Montanide ISA 25VG) 0,5 ml

Excipients :

Formaldéhyde à 35 % max. 3,8 ml
Thiomersal 0,2 mg

Liquide laiteux de couleur blanche à grisâtre ; une petite quantité de sédiments est autorisée.

3. Espèces cibles

Porcins

4. Indications d'utilisation

Immunsation active des porcs afin de réduire l'infection par l'érysipèle et de réduire les symptômes cliniques :

Début de l'immunité : 21 jours après la vaccination

Durée de l'immunité : 6 mois après la vaccination

5. Contre-indications

Éviter de vacciner les porcs présentant des symptômes cliniques de la maladie, les truies 2 semaines avant et 4 semaines après la mise bas et les porcelets de moins de 8 semaines.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Pour l'utilisateur :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement.

En cas d'(auto-)injection accidentelle de ce médicament vétérinaire, même en quantité minime, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce médicament vétérinaire (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique, voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir immédiatement à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

Gestation et lactation :

L'utilisation n'est pas recommandée 2 semaines avant et 4 semaines après la mise bas.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage :

Après l'administration d'une double dose de vaccin à l'espèce cible, aucun effet indésirable autre que ceux décrits dans la rubrique relative aux effets indésirables n'a été observé.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités) :	Température élevée ¹ , diminution de l'appétit ¹ Somnolence ¹ Réactions au point d'injection ²
--	--

¹ Dans les 2 à 4 heures suivant la vaccination avec disparition complète en 24-36 heures.

² Disparition dans les 2 à 3 semaines.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie sous-cutanée.

Une dose de vaccin équivaut à 2 ml.

Primovaccination : une dose chez les porcs de plus de 8 semaines.

Rappel (pour les porcins reproducteurs) : une dose tous les 6 mois.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Tempérer le contenu du flacon à température ambiante (+15 °C à +25 °C) et bien l'agiter avant utilisation.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ranger dans un endroit sec.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 10 heures.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V574720 (flacons en verre de classe hydrolytique I)

BE-V574702 (flacons en verre de classe hydrolytique II)

BE-V574711 (HDPE injectieflacons)

Les vaccins sont emballés dans des boîtes en plastique ou en carton :

Taille de l'emballage :

1 × 10 ml, 10 × 10 ml, 5 × 20 ml, 1 × 50 ml, 1 × 100 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Juin 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union sur les médicaments](https://medicines.health.europa.eu/veterinary) (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Kernfarm B.V.
De Corridor 14D
3621 ZB Breukelen
Pays-Bas
Téléphone : +31 346 785 139

Fabricant responsable de la libération des lots :

Bioveta, a. s.
Komenského 212/12
683 23 Ivanovice na Hané
République tchèque